

PAYS D'UZÈS

RAPPORT D'
ACTIVITÉS 2019



SOMMAIRE

I- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

• Le territoire	6/7
• La gouvernance	8/9
• Les finances	10/14
• Les ressources humaines	14/16
• La communication	16/17
• Les compétences de la CCPU	18
• Le projet de territoire	19
• Le programme Leader	20

II- EXERCICE DES COMPETENCES

Les compétences obligatoires	21
1. ZA Pont des Charrettes	21
2. ZA du Grand Lussan	21
3. ZA du Mas de Mèze	21
4. ZA Les Sablas à Montaren	22
5. Une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers d'art	22
6. Des aides aux entreprises pour soutenir le développement économique	23
7. Favoriser une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité	23
8. Emploi	23/24
9. Développement touristique	24/25
10. Office de Tourisme	25
11. La taxe de séjour	26
12. Schéma local de la randonnée	26/28
13. Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I)	29
Les compétences optionnelles	30
1. Halle de sports	30
2. Ordures ménagères	31
3. SPANC	31
4. Environnement	32
Les compétences facultatives	33
1. Urbanisme	33/34
2. La police intercommunale (Pic)	34/35
3. Culture	36/42
4. Matériel de Festivités	43
5. Transport	43/44
6. Petite enfance - Enfance - Jeunesse	44/49
7. Politique de la ville	49/50
8. La fourrière animale	50



édito

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. » Maurice Blondel

Chaque année, la publication du rapport d'activité est l'occasion de donner une vision complète des actions conduites par la collectivité dans chaque domaine de compétence, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Présenter un rapport d'activités d'une année de fin de mandat, au moment où commence un nouveau, peut sembler anachronique. C'est pourtant ce que nous impose la réglementation puisque ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Outre cet aspect formel, cet acte de communication constitue un véritable temps d'échanges et de partage d'informations entre la communauté et ses communes membres. Une occasion, en ma qualité de nouveau président du Pays d'Uzès, de mesurer le chemin parcouru et de féliciter le travail accompli par mon prédécesseur Jean-Luc Chapon, l'ensemble des élus communautaires et les agents durant cette année.

Si 2019 témoigne de l'avancement des projets engagés dans le cadre de notre feuille de route communautaire, cette année permet aussi de se tourner vers l'avenir avec notamment la signature de la Convention Territoriale Globale de services aux familles, nouveau projet social de territoire pour la période 2020/2025 mais également la poursuite active des travaux de l'Ombrière dont l'ouverture se profile pour début 2021.

2019, c'est encore un pas vers l'économie et l'emploi avec l'étude d'une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers d'art, le soutien à l'agriculture biologique et aux circuits courts à travers l'élaboration d'un projet agricole mais également la reprise en régie directe de l'Espace Entreprise Emploi par la communauté de communes.

2019, c'est enfin la mise en valeur de notre patrimoine naturel avec l'aménagement du sentier d'interprétation de l'Etang de la Capelle, un site exceptionnel et une très belle réalisation intercommunale dans un milieu naturel et sensible à vocation pédagogique et touristique que je vous invite à découvrir.

Bonne lecture,
Fabrice VERDIER
Président

Rapport d'activités dressé en application de l'article L5211-39 du CGCT qui doit être transmis chaque année au maire de chaque commune membre. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal.

Photo de couverture : Ponton du Sentier de la Capelle et Masmolène
Photo ci-contre : Collorgues
Photo dernière de couverture : Fontarèches

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale, et elle se situe au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon. Depuis le 1er janvier 2013, 32 communes des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex-canton de St Chaptès se sont unies pour constituer un ensemble cohérent de 29000 habitants.



population légale	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2011/2019 %
population authentifiée	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Aigaliers	483	486	495	509	501	493	499	508	520	7,66
Arpaillargues et Aureilhac	1019	1028	1042	1055	1071	1066	1062	1021	1036	1,67
Aubussargues	338	353	356	355	348	340	343	347	334	-1,18
Baron	333	329	334	338	341	356	360	361	363	9,01
Belvezet	243	251	256	261	262	258	253	258	263	8,23
Blauzac	1106	1126	1150	1185	1207	1193	1179	1206	1210	9,40
Bourdic	338	359	380	394	406	415	409	403	400	18,34
Collorgues	535	548	559	566	564	564	582	593	603	12,71
Flaux	339	324	321	318	315	326	349	367	383	12,98
Foissac	357	379	401	416	430	424	421	419	409	14,57
Fons sur Lussan	237	251	255	261	260	254	249	247	245	3,38
Fontarèches	229	235	240	247	254	260	261	263	266	16,16
Garrigues Ste Eulalie	737	745	764	774	783	784	774	764	757	2,71
La Bastide d'Engras	223	219	220	216	214	213	213	204	201	-9,87
La Bruguière	290	297	310	323	336	337	340	340	337	16,21
La Capelle et Masmolène	392	399	405	407	425	439	454	458	461	17,60
Lussan	475	482	489	501	512	510	509	503	497	4,63
Montaren et Saint Médiers	1434	1487	1538	1561	1552	1531	1509	1488	1476	2,93
Moussac							1379	1451	1472	-7,88
Pognadoresse	199	215	219	229	239	244	250	250	250	25,63
St Dézéry	371	389	400	406	412	422	431	434	444	19,68
St Hippolyte de Montaigu	241	243	246	255	263	266	263	261	263	9,13
St Laurent La Vernède	715	721	727	734	756	771	744	719	695	-2,80
St Maximin	665	685	705	711	702	707	712	718	741	11,43
St Quentin la Poterie	2994	3025	3044	3040	3038	3035	3032	3118	3110	3,87
St Siffret	991	1032	1074	1081	1085	1089	1080	1071	1086	9,59
St Victor des Oules	261	280	284	292	299	307	313	313	312	19,54
Sanilhac Sagriès	883	904	918	932	951	963	920	882	843	-4,53
Serviers Labaume	504	533	565	574	587	599	601	611	622	23,41
Uzès	8602	8755	8979	9058	9012	8976	8946	8912	8859	2,99
Vallabrix	380	385	389	398	409	407	414	422	426	12,11
Vallerargues	134	136	139	141	142	144	145	142	140	4,48
TOTAUX	26048	26601	27204	27538	27676	27693	28996	29054	29024	11,43
POP DGF							30375	30505	30496	

Source INSEE : Population totale = Population municipale + population comptée à part

LES FINANCES EN 2019

La structure budgétaire de la CCPU est la suivante :

- Le budget général qui retrace la quasi-totalité de l'activité communautaire.
- Le budget sur la zone d'activités du Grand Lussan.
- Le budget annexe du Service d'assainissement non collectif.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL

(Hors opérations d'ordre)

A. Section de fonctionnement k€

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 280	013	Atténuations de charges	153
012	Charges de personnel	4 092	70	Produit des services	539
014	Atténuation de produits	5 529	73	Impôts et taxes	14 141
65	Autres charges de gestion courante	4 650	74	Dotations participations	3 530
66	Charges financières	15	75	Autres Produits gestion courante	33
67	Charges exceptionnelles	2.6	76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	54
			78	Reprises provisions	
		16 869			18 452

B. Section d'investissement k€

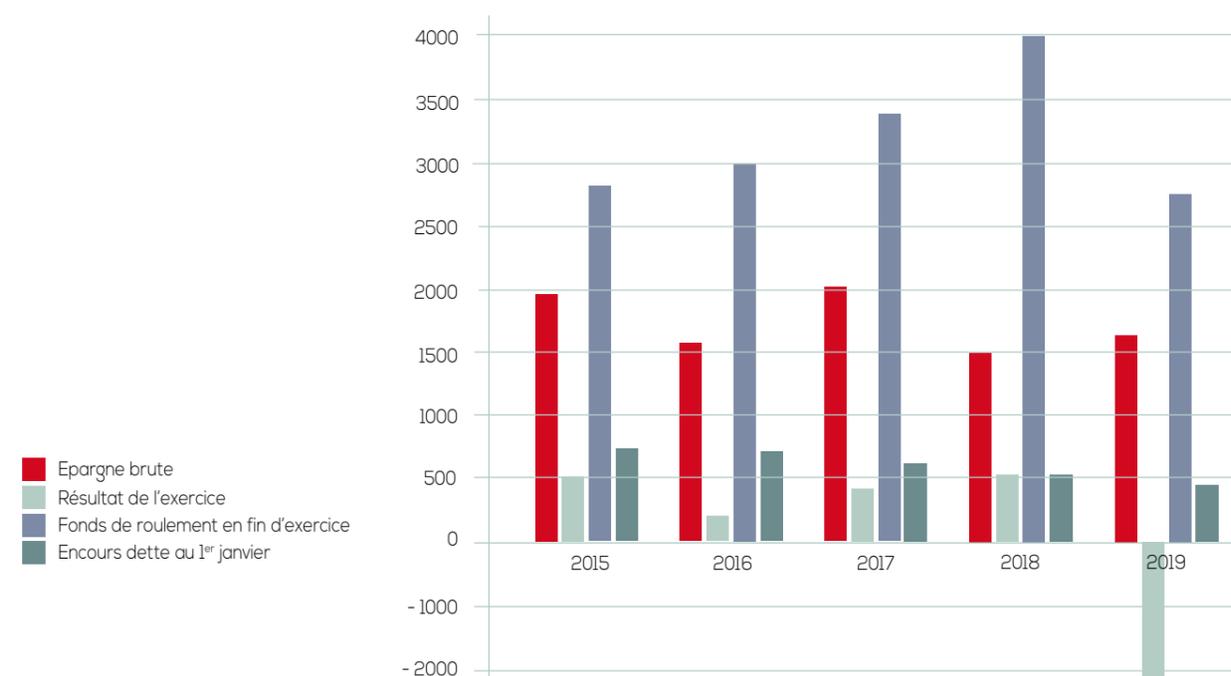
Dépenses			Recettes		
16	Remboursement d'emprunt	67	10222	FCTVA	231
20	Immobilisations incorporelles	4.9	1068	Excédents fonctt capitalisé	1375
204	Subventions d'équipement	96	13	Subventions d'investissement	100
21	Immobilisations corporelles	96	16	Emprunts	0
23	Immobilisations en cours	0.2			
	Mise en tourisme	263		Mise en tourisme	21
	Mise en réseau bibli	32		Mise en réseau bibli	6.2
	Maison petite enfance	0		Maison petite enfance	0
	Maison de l'interco	14		Maison de l'interco	
	Matériel festivités	1		Matériel festivités	0
	Pont des Charrettes	0		Pont des Charettes	0

Crèche St Quentin	20	Crèche St Quentin	
Crèche Uzès	25	Crèche Uzès	
ZAE Mas de Méze		ZAE Mas de Méze	0
ZAE Les Sablas	323	ZAE Les Sablas	0
Support de Communication		Support de Communication	0
Pistes DFCI	165	Pistes DFCI	10.4
Centre Culturel et de congrès	4200	Centre Culturel et de congrès	1508
Lecture Publique	5	Lecture Publique	0
ALSH Intercommunal		ALSH Intercommunal	0
Micro-crèche de Foissac		Micro-crèche de Foissac	
Micro-crèche de La Bruguière	1	Micro-crèche de La Bruguière	
	5 017		3 634

En 2019, il peut-être noté :

- L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement se fait en parallèle (cf. tableau ci-dessus) gage d'un équilibre entre coût des actions et financement disponibles (participations des usagers et subventions perçues)
- Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de manière modérée (+3.20%).
- Les frais de personnel ont cru de 5.2 % de 3 889 k€ à 4 092 k€ (renfort à l'accueil/secrétariat, agent préfiguration Ombrière, passage en régie de l'Espace Entreprise Emploi)... mais l'augmentation est aussi due aux mesures liées au statut de la fonction publique (reclassement, avancement des échelons, PPCR).
- Les atténuations de produits restent quasi stables à 5 529 k€ (pour l'essentiel, les attributions de compensation aux communes et reversement de FNGIR à l'Etat qui restent stables). Une légère augmentation aura lieu en 2020 suite à l'intégration de la commune de Bouquet.
- Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations obligatoires aux organismes dont est membre la CCPU) ont légèrement diminué de 0.6% à 4 650k€.
- Les recettes de fonctionnement évoluent de 17 827k€ à 18 452k€ (+3.5%), les points saillants sont les suivants.

- Les produits des services (539k€) sont constitués essentiellement de la participation des parents aux structures petite enfance et enfance (415k€), du remboursement de la mise à disposition des agents à l'OT (45k€), et 62k€ de vente de produits résiduels (valorisation des matériaux)
- Au titre des recettes fiscales directes, la CCPU a perçu 5 107k€ pour la TH (+3.7%), 1 013k€ de TFB (+3.26%), 71k€ de TFNB (+1.4%) et 1 789k€ de CFE (-0.8%). Soit une progression de +200k€ (+2.57%), auxquelles s'ajoutent les rôles supplémentaires 108k€ (+77%).
- La fiscalité transférée : 287k€ de Tascom, 277k€ d'IFER (idem 2018), 990k€ de CVAE (+6.3%).
- Pour la fiscalité indirecte, la TEOM (Sictomu + secteur territorial en régie) s'établit à 3 895k€ (+1.06%), et la taxe de séjour à 389k€ (+149%), avec la perception des plateformes de location touristiques.
- Enfin le FPIC passe de 234k€ à 159k€ (-32%) du fait de l'entrée dans le mécanisme de garantie.
- Pour les dotations, la dotation d'intercommunalité a augmenté de 359k€ à 395k€. La dotation de compensation de l'ex-part salaire de la TP a diminué de 739k€ à 722k€. Les participations CAF passent de 1286k€ à 1391k€ (+8.16%) et celles de la MSA de 25 à 38 (+48%).
- Les compensations évoluent de 499k€ à 548k€ (+9.8%) avec une part de compensation de la TH de 449k€.
- En investissement l'optimisation des financements disponibles est importante :
- Le niveau global de dépenses s'établit à 5 017k€ dont 4200k€ pour les travaux de construction de l'Ombrière, 31k€ versés aux communes au titre des fonds de concours sur l'enveloppe des 150k€, 67k€ de remboursement en capital des emprunts. Les dépenses liées aux opérations figurent dans le tableau page 8.
- Les recettes réelles (hors excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 pour 1375k€) s'établissent à 2 259k€ dont majoritairement des subventions (1 610k€ dont 1 508k€ pour l'Ombrière) et 633 k€ de FCTVA.
- Aucun emprunt n'a été souscrit, si bien que le stock de dettes continue de diminuer à 479k€ fin 2019.



I. Le compte administratif du budget annexe

Le SPANC

Ce budget créé en 2016 retrace les opérations budgétaires et comptables liées à l'assainissement non collectif. 4 systèmes cohabitent :

- La DSP héritée de la CCU pour 11 communes : la seule écriture comptable concerne la perception de la subvention de l'ADEME
- Les prestations de service avec le SIVOM de la région de Collorgues, le SIAEPA de St Laurent la Vernède et le SIAEPA de Lussan

Il ne comprend qu'une section d'exploitation, avec des dépenses s'établissant à 37k€ (paiement des prestations de service pour 24k€ et des subventions pour le compte du Département et de l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement non collectif) et des recettes à hauteur 28k€ (encaissement des redevances et subventions du Département et de l'Agence de l'Eau).

Il n'y a pas de section d'investissement.

Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2019 de 8.5 k€ et un résultat de clôture (incluant le résultat repris de 2018) d'un montant de 12,4k€.

A noter la décision prise de ne pas engager le transfert de l'eau et de l'assainissement en 2020.

II. Le compte administratif du budget annexe ZAE Grand Lussan

Les seules dépenses de fonctionnement concernent des études liées à l'assainissement de la zone pour 2k€. Aucune recette en 2019.

Avec les écritures d'ordre le résultat de fonctionnement est nul mais excédentaire de 62k€ en reprenant le résultat de l'exercice 2018 ; en l'absence d'écritures réelles, le résultat est déficitaire en investissement pour 2k€. Ce déficit est porté à 38 k€ en reprenant le résultat de l'exercice 2018.

En 2020, le budget en section de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses pour un montant de 603k€. Il est prévu 35k€ en charges à caractère général et les ventes de terrain sont envisagées à hauteur de 61k€.

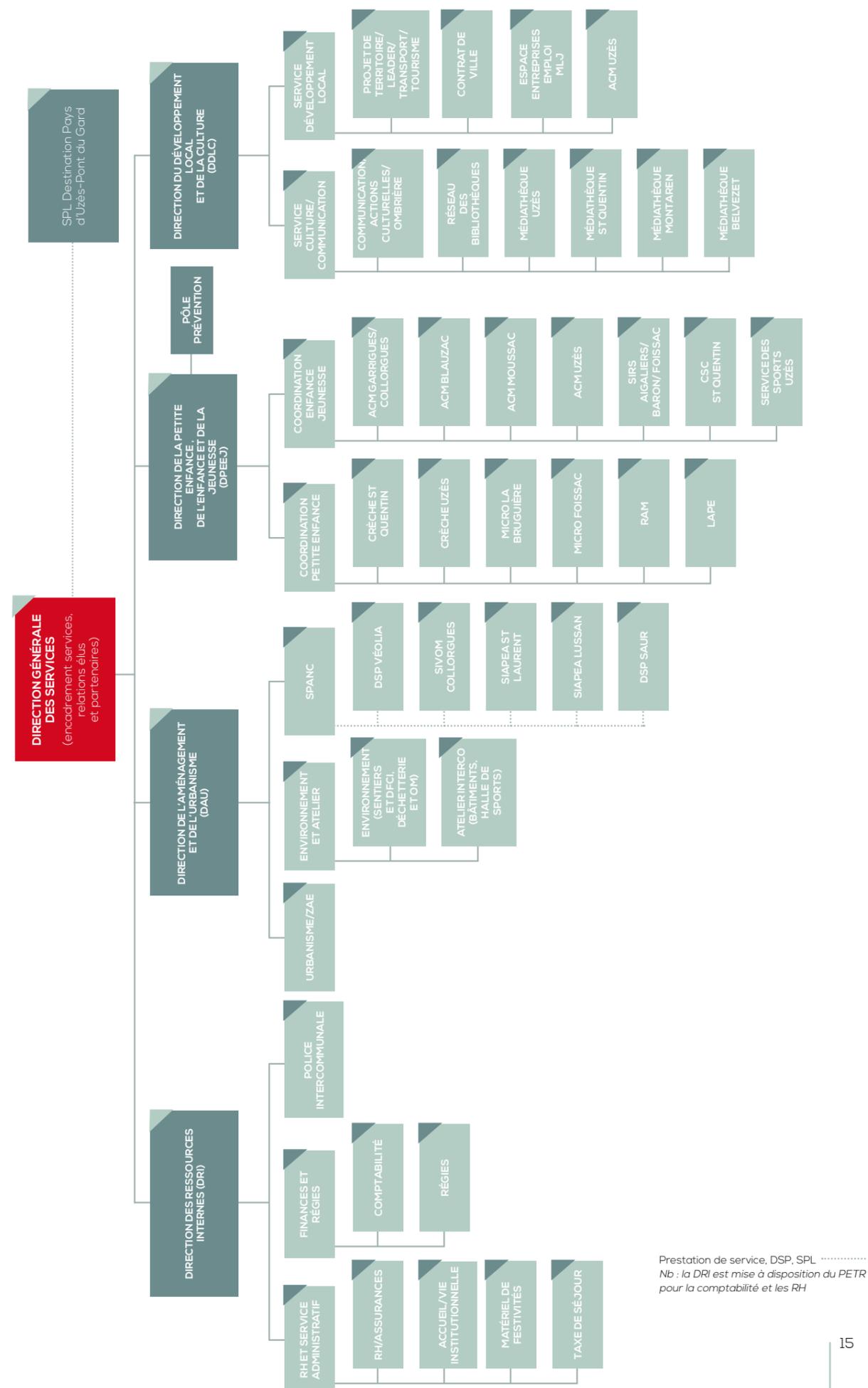
En investissement le budget est équilibré à hauteur de 568k€. Seul le remboursement de l'avance consentie par le budget général de 50k€, est inscrit en investissement en tant que dépenses réelles.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2019 a été marquée par :

- l'intégration, au 1er mai 2019, du personnel de l'Espace Entreprise Emploi, 3 agents précédemment gérés par la Mission Locale de Jeunes du Gard Rhodanien
- La mise à jour des règlements du personnel avec la modification des dispositions relatives :
 - aux congés exceptionnels liés à des événements familiaux,
 - aux absences liées à la préparation des concours,
 - à l'attribution des médailles du travail,
 - à la rémunération du personnel en cas de maladie,
 - à l'interdiction de vapoter,
 - à la conformité RGPD.
- La tenue du premier CT / CHSCT, le 18 février 2019, avec l'installation des membres nouvellement élus depuis décembre 2018 et l'adoption des nouveaux règlements des CT et CHSCT.
- l'annualisation des temps de travail des animateurs ALSH, via la création de 6 postes d'adjoint d'animation en septembre 2019,

La masse salariale s'établit à 3.8 M € pour 2019, hors rémunération des personnels extérieurs ou mis à disposition, soit 128 agents dont 63 % sont titulaires au 31 décembre 2019.



Les effectifs au 31 décembre 2019

	Titulaire	Non titulaires	Hommes	Femmes	Total	%
A	11	6	3	14	17	15
B	7	5	1	11	12	10
C	61	27	20	68	88	75
Total	79	38	24	93	117	100

Dont 8 CDI de droit public liés à la transformation des contrats associatifs de la crèche et du centre de loisirs d'Uzès et des contrats de droit privé des micro-crèches de La Bruguière et de Foissac.

Position	Nb d'agents	Equivalent temps plein
Temps complet	90	84
Temps non complet	27	17
Total	117	101

LA COMMUNICATION

La communauté de communes décline sa communication sur différents supports à destination de la population, des élus, partenaires institutionnels et professionnels du territoire.

Le site Internet : www.ccpaysduzes.fr

Vitrine de la communauté de communes auprès des citoyens et des usagers, le site Internet comptabilise 33 011 visites fin 2019 (16 898 lors de son lancement en 2013), soit 90 visites en moyenne par jour et 80 % de nouvelles visites. La refonte du site opérée en 2018 permet de renforcer le volet actualités et agenda en page d'accueil mais aussi de proposer de nouvelles fonctionnalités en cours de développement telles que la carte des travaux réalisés, en cours ou à venir ; l'envoi de newsletters, la mise en ligne des PLU...

Une page facebook « communauté de communes pays d'Uzès » lancée en 2014, permet de communiquer sur l'actualité de la CCPU, annoncer et partager ses événements sur les réseaux sociaux. « Evènements Pays d'Uzès » comptabilise aujourd'hui plus de 1600 abonnés (1300 en 2018).

21 publications dans le journal local « le Républicain d'Uzès et du Gard » avec deux pages dans le guide de l'été permettent de communiquer sur l'actualité et les animations de la communauté de communes en complément des communiqués de presse.

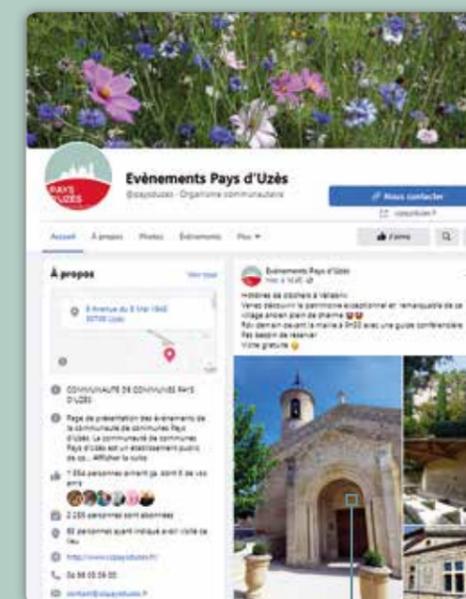
La réalisation et la diffusion du magazine de la CCPU depuis 2013, distribué auprès des habitants du territoire (15 500 exemplaires), afin qu'ils puissent se tenir informés des évolutions et des projets de la communauté de communes. Deux magazines par an sont distribués (en janvier et en juillet).

Mise en place en 2016, un agenda culturel et touristique du Pays d'Uzès accompagne le numéro de l'été. Une formule qui permet de regrouper sur une même page les manifestations phares de juillet à novembre. Néanmoins, la distribution continue de poser problème.

Avec la prise des nouvelles compétences intercommunales notamment avec le développement des actions culturelles, le service communication renforce et développe son champ d'action auprès du public, des professionnels et partenaires à travers l'organisation d'événementiels, rendez-vous ou conférences de presse.



Annonce presse 2019 (Le Républicain - manifestations culturelles)



Page Facebook



Site internet ccpaysduzes.fr



Magazine de la CCPU - Juillet 2019

LES COMPÉTENCES DE LA CCPU

La CCPU exerce trois types de compétences : obligatoires, optionnelles (choix dans une liste) et facultatives (choix libre). Elle les exerce de plein droit à la place des communes, dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique. En 2016, la CCPU s'est vue confier par les communes la compétence Enfance/Jeunesse et lecture publique pour ce qui concerne la Médiathèque d'Uzès.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à compter du 1er janvier 2018

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° Politique du logement et du cadre de vie

2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

4° Action sociale d'intérêt communautaire :
 • Petite Enfance :
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants d'âge préscolaire,
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

• Enfance Jeunesse
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif de type extrascolaire, avec ou sans hébergements
 - définition et mise en œuvre d'une politique éducative, d'accompagnement et de soutien aux mineurs et à leurs familles.

5° Assainissement non collectif, et à compter du 1er janvier 2018 assainissement non collectif et collectif

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1° Transports : mise en place de transports dédiés aux événements culturels ou touristiques, et aux foires et marchés du territoire

2° Sécurité publique :
 - définition et mise en œuvre d'une politique de protection des personnes et des biens à l'échelle communautaire ; la police intercommunale exerce ses missions sur l'ensemble du territoire communautaire ; dans les communes disposant d'une police municipale une convention réglera les conditions d'intervention des deux services
 - actions et participations à des organismes de prévoyance ou d'éducation œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance

3° Actions culturelles :
 - élaboration et mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle communautaire visant à organiser les manifestations intercommunales actuelles : le Temps des Cerises
 - élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication globale de l'offre culturelle du territoire

4° Fourrière animale : gestion d'un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde des animaux errants visés par la loi ou pris e en charge d'un contrat de prestation de services assuré par un opérateur tiers

5° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :
 - étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion d'équipements sportifs et culturels dont le caractère est unique sur le territoire, dont l'origine géographique des usagers excède le territoire d'une seule commune et sous réserve de l'accord du conseil municipal de la commune d'implantation
 - en matière de lecture publique :
 • la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès
 • l'animation du réseau des autres bibliothèques du territoire

■ Nouvelles compétences transférées au 1er janvier 2016.

LE PROJET DE TERRITOIRE : LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE

Afin de donner plus de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités, les élus ont approuvé en 2015 le projet de territoire après une année de travail en concertation : 4 axes ont été développés en 20 orientations déclinées dans un plan d'actions approuvé à l'unanimité en conseil communautaire. L'année 2019 est marquée par la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSA ainsi que par la construction d'un centre culturel et de congrès, l'aménagement du sentier d'interprétation à La Capelle-Masmolène... 23 actions ont été réalisées et 3 sont en cours de réalisation, ce qui représente 81% des opérations inscrites au plan d'actions qui s'étend jusqu'en 2025.

Etat d'avancement des opérations menées par la CCPU de court à long termes selon les axes stratégiques

	Réalisées	En cours de réalisation	Non réalisées	Total
Axe 1: Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble	8	0	1	9
Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale	8	2	1	11
Axe 3: Attractivité et dynamisme économique	3	1	2	6
Axe 4: Aménagement durable et équitable	4	0	2	6

Le projet de Territoire est téléchargeable sur le site internet de la CCPU www.ccpaysduzes.fr

PROGRAMME LEADER

L'Union Européenne a décidé de s'engager dans une nouvelle génération du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) pour la période 2014-2020. Ce programme vise à soutenir la stratégie de développement d'un territoire, déclinée sous forme de plan d'actions. Il est financé par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. Des actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée peuvent être soutenues par des fonds européens Leader, assortis d'autres co-financements publics nationaux. Suite à un appel à projet lancé par la région en 2014, la CCPU a participé activement avec plus de 130 acteurs privés et publics à la construction de ce dossier. Le conseil régional a retenu la candidature du Pays Uzège-Pont du Gard sur la stratégie «Développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard». Une enveloppe de 2 350 K€ est attribuée au territoire pour la période 2014-2020.

La stratégie Leader du territoire Uzège-Pont du Gard s'articule autour de trois axes : - Structurer un tourisme durable - Faire de la créativité un vecteur de développement économique - Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale. En 2019, le comité de programmation a approuvé un projet porté par la communauté de communes, celui du véhicule itinérant pour une médiation culturelle pour tous, et billetterie de spectacles.



Table ronde avec la Présidente du GAL, Berengère Noguier

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - Zone d'activités de Pont des Charrettes



Située à l'entrée d'Uzès, route de Remoulins, à 20 minutes de l'autoroute, la zone d'activités de Pont des Charrettes est remplie. Ses fonctions sont multiples, Pont des Charrettes est un espace commercial, artisanal et de services qui regroupe plus de 70 entreprises et 500 salariés.

L'aménagement qualitatif de la zone permet d'assurer un environnement favorable au maintien et au développement des entreprises locales, de préserver un tissu économique porteur d'emplois durables, et de favoriser le développement des activités économiques non liées à l'afflux touristique et résidentiel.

2 - Zone d'activités du Grand Lussan



La zone d'activités de Lussan affirme aujourd'hui sa dimension environnementale.

Un commerce de produit agricole, une entreprise spécialisée dans la collecte et tri de cartouches d'encre usagées et une menuiserie vont prochainement s'implanter sur la zone d'activités de Lussan. Ils s'ajouteront au laboratoire Gravier, fabricant de produits bio, de la distillerie Lueur du Sud, producteurs d'huiles essentielles, de Bockman Uzès spécialisé dans la vente des véhicules de transport pour les chevaux et du matériel équestre.

Toutes zones confondues, les disponibilités foncières économiques du territoire intercommunal se limitent à deux lots sur la zone d'activités de Lussan, sachant que la communauté de communes Pays d'Uzès a été sollicitée par d'autres entreprises et que les négociations sont en cours.

3- Zone d'activités du Mas de Mèze

La zone d'activités recense une trentaine d'établissements qui représentent plus de 150 emplois. La majorité des établissements sont liés au secteur artisanal mais aussi productif. Les surfaces utilisées sont diverses, de nombreux établissements sont en location. La Communauté de Communes Pays d'Uzès est propriétaire d'un terrain de 1.6 ha, desservi par une voie de campagne.

Afin de dissocier les fonctions de transit des déplacements de mobilité urbaine, le conseil départemental du Gard et la commune d'Uzès ont signé une convention cadre destinée à préciser les principes de continuité de déplacement hors du centre d'Uzès, des voiries à vocation Départementales, des axes urbains à vocation Communale.

Le projet d'aménagement d'une voie de contournement ouest entre la RD 22 et le Mas de Mèze est actuellement étudié. La réalisation de cette route améliorera la desserte du quartier.

4- Zone d'activités Les Sablas



Située à l'entrée d'Uzès, sur la commune de Montaren et St Médiars, en bordure de la RD 981, la zone d'activités Les Sablas est en cours d'aménagement.

Le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Les Sablas» répond à un besoin identifié dès 2010 par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Uzège-Pont du Gard qui a pour objet de mettre en cohérence les politiques d'aménagement en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'équipements commerciaux, de développement économique et culturel dans le respect de la protection des espaces, des paysages et de la préservation des continuités écologiques.

La procédure d'urbanisme prescrite pour ouvrir Les Sablas à l'urbanisation est une zone d'aménagement concertée (ZAC). Cette procédure réglementée par le code de l'urbanisme prévoit différentes phases d'instruction, accompagnées d'études, enquêtes publiques et concertation.

L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC « Les Sablas » est phasée avec :

- Une première tranche incluant les terrains situés au nord de l'ancien chemin d'Alès à Uzès et l'emplacement retenu pour le bassin de rétention, soit 4,31 ha.
- Une seconde tranche de 7,54 ha (elle-même divisée le cas échéant en plusieurs phases) correspondant à la moitié sud de la ZAC.

Après deux enquêtes publiques, le Préfet du Gard a autorisé le 20 mars 2019 l'aménagement de la première tranche de la ZAC des Sablas, une autorisation indispensable pour réaliser les travaux.

La CCPU a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement CEREG, RCI. Le dossier de réalisation est en cours.

Les terrains des Sablas sont aujourd'hui la seule réserve foncière dont dispose notre collectivité pour accueillir des activités nouvelles, et permettre l'installation d'entreprises mais également les équipements publics dont nous aurons besoin. C'est un enjeu stratégique pour l'économie, l'emploi, les habitants du Pays d'Uzès.

5- Une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers d'art



Au-delà de la qualité de ses paysages, l'attrait de notre territoire repose sur la richesse de son patrimoine. De nombreux monuments, bâtiments témoignent de savoir-faire. Les difficultés rencontrées par les professionnels des métiers d'art au démarrage de leur activité sont nombreuses. Une pépinière d'entreprises propose des locaux et un accompagnement adaptés aux besoins spécifiques des entreprises en création. Une étude est en cours pour identifier les services de la pépinière et réaliser l'avant-projet.

6- Des aides aux entreprises pour soutenir le développement économique

La communauté de communes Pays d'Uzès s'engage au côté du conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour soutenir les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils créent des ressources pour le territoire, maintiennent ou génèrent des emplois. Les entreprises éligibles doivent avoir un projet d'extension ou de création d'établissement sur un terrain en zones d'activités appartenant à la communauté de communes Pays d'Uzès. Un règlement précise les modalités d'intervention.

Les artisans et industriels du territoire ont été invités courant avril à une présentation des dispositifs d'aides de la Région et à une présentation par la CCI de la plateforme d'information sur les marchés publics. Et la CCPU a rappelé son classement en zone de revitalisation rurale qui permet aux entreprises nouvelles ou reprises de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

7- Favoriser une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité

Le territoire de la CCPU est façonné par l'agriculture. Les céréales, vignes, vergers et oliviers construisent les paysages, des produits de qualité sont reconnus, les marchés hebdomadaires et saisonniers participent à la vitalité du territoire...Aujourd'hui les pratiques agricoles sont en cours de mutation avec le développement du Bio, le déficit hydraulique, les modes de traitement plus vertueux. La cause alimentaire est un pilier du développement régional. Pour poursuivre cette dynamique, la CCPU élabore un projet agricole pour remettre en culture des parcelles dans des secteurs ciblés, développer l'agriculture biologique et améliorer la structuration des circuits courts.

8- Emploi

Politique de l'emploi « L'Espace Entreprise Emploi, un lieu incontournable »

Situé Immeuble Alzon, place des Cordeliers à Uzès, cette plateforme innovante est ouverte à toutes personnes en recherche d'emploi, de formations et de conseils liés au projet professionnel.

Depuis le 01 mai le lieu est repris en régie directe par la communauté de communes pays d'Uzès et accueille les permanences de la CAF et de la CPAM.

L'Espace Entreprise Emploi s'inscrit pleinement dans la dynamique du territoire, visant à consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises locales, les chambres consulaires, etc.

L'Espace Entreprise Emploi est aujourd'hui largement identifié par la population, il a accueilli 7442 personnes en 2019 dont 542 ont assisté à des ateliers.

Cet ancrage territorial a permis de rassembler les publics autour de forums de l'emploi, de rencontres professionnelles, de temps des d'échanges, de renforcer la collaboration avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et d'envisager les mutations à venir.

L'opportunité de travailler de concert avec les services de Pôle Emploi permet aujourd'hui aux demandeurs d'emploi de trouver un relai de terrain en adéquation avec l'ère de la dématérialisation.

Les entreprises y ont également toute leur place, 220 contacts en 2019 et 1023 mises en relation ont été effectuées.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00	X	X	X	X	Fermé
13h00 à 17h00	X	X	X	X	Fermé

9- Développement touristique

Si la communauté de communes a délégué dans le cadre de sa compétence tourisme, l'essentiel des missions à l'Office de Tourisme, elle mène par ailleurs des actions propres de développement et d'aménagement touristiques.

L'aire de repos et de services pour camping-cars à Fons sur Lussan

Mise en service en 2012, elle comprend une borne multiservices proposant les services suivants: robinet d'eau potable, robinet de rinçage, prise électrique européenne, vidanges WC rinçage intégré et kit antigel.

Elle fonctionne avec un monnayeur via un système de jetons (vente des jetons 1,5 € aux commerçants de proximité qui les revendent 2 € aux usagers). Cette année, 280 jetons ont été vendus. D'après les analyses de fréquentation, 350 nuitées ont été recensées sur l'aire de repos en 2019. La fréquentation de l'aire se révèle plus importante au printemps et à l'automne et se fait plus discrète durant la période estivale. L'aire est utilisée tout au long de l'année, majoritairement par des randonneurs qui explorent la région pendant 2 à 3 jours.

Les boucles cyclo-découvertes

La communauté de communes Pays d'Uzès aménage les boucles cyclo-découvertes des Capitelles et Garrigues et participe au

financement de la boucle Uzège - Pont du Gard. Ces itinéraires cyclables balisés sur routes « partagées » entre vélos et autos sont sélectionnés pour leur faible trafic. La boucle de l'Uzège-Pont du Gard, 46 km, relie les sites emblématiques que sont la ville d'Uzès et le Pont du Gard, ainsi que le Grand site naturel des gorges du Gardon. La boucle des Capitelles, 28 km, permet de découvrir les paysages typiques de la garrigue uzétienne. A partir de St Quentin la Poterie, la boucle de la Garrigue, 25 km, permet de partir à la découverte des paysages typiques de la garrigue, bois de chênes verts, oliveraies.

Inaugurée en 2020, la voie verte « Uzès -Pont du Gard » réalisée par le Conseil Départemental, permet de rejoindre en vélo le site emblématique classé à l'Unesco.

10- Office de Tourisme



L'Office de Tourisme Destination Pays d'Uzès Pont du Gard

Président de la SPL : Christian Petit

A l'échelle de la Destination, la saison 2019 a été caractérisée par des variations de fréquentation très importante. Les fortes chaleurs de juin et juillet ont notamment eu un impact assez négatif sur la consommation touristique locale. Néanmoins, une fois compilés sur l'année entière, les chiffres de fréquentation sont qualifiés par de nombreux acteurs touristiques locaux comme satisfaisants.

En interne, outre ses missions traditionnelles d'accueil, d'information et de communication, l'équipe de l'Office de Tourisme a beaucoup travaillé durant l'année 2019 à la structuration de l'offre, la mise en route des processus de qualification, le développement des opérations de promotion et de commercialisation et la consolidation de la démarche qualité.

Sur l'année, ce sont plus de 115 000 visiteurs qui ont été accueillis et renseignés par les conseillers en séjour sur Uzès, des bureaux d'information touristiques (Lussan, St Quentin la Poterie, Remoulins - Pont du Gard et Aramon) complètent le dispositif.

Outre la participation habituelle, une enveloppe complémentaire de 30 000 euros a été versée par la CCPU pour un total de 570 k€, et décision prise d'adhérer au nouveau dispositif départemental de promotion du tourisme, Gard Tourisme.

11- La taxe de séjour

Instaurée sur l'ensemble du territoire communautaire par délibération du 21 janvier 2013, la taxe de séjour permet de financer le développement et la promotion touristique du territoire Pays d'Uzès.

Les hébergeurs sont chargés de collecter la taxe auprès de leurs locataires, de déclarer trimestriellement le nombre de nuitées et le montant à la communauté de communes et de reverser la taxe au Trésor Public. Le montant de la taxe de séjour est calculé au réel en fonction du classement de l'hébergement par personne et par nuit.

Depuis le 1er janvier 2015 le Département du Gard a institué une taxe additionnelle à la taxe de séjour dont le montant a été fixé à 10% du montant perçu au titre de la taxe de séjour.

Le nombre d'hébergeurs continue de croître, et les classements se font plus nombreux. En 2018 nous comptons 234 hébergements classés pour 275 en 2019.

Les recettes ont quasiment doublé grâce au reversement des plateformes de location tel que Airbnb, Homeway/Abritel, Booking principalement.

Le 17 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la nouvelle tarification de la taxe de séjour pour 2019

Années	Hébergements	Nuitées	Recettes
2013	428	178470	148189
2014	403	187493	154122
2015	455	192847	136192
2016	487	198856	142950
2017	512	209993	151343
2018	570	206052	197098
2019	605	696281	350897

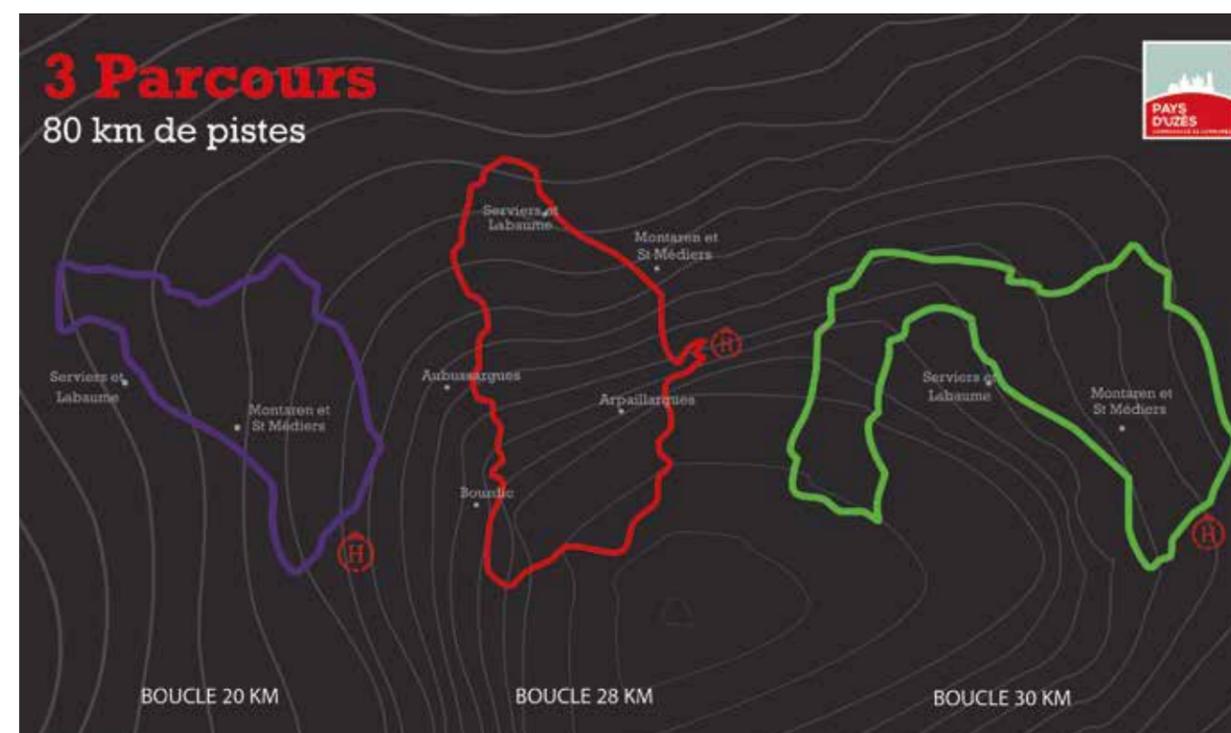
12- Schéma local de la randonnée



Les réseaux des communautés de communes du Pays Uzège - Pont du Gard sont interconnectés et la signalétique conforme à la Charte du conseil départemental. Le schéma local de la randonnée représente 610 kms pour les 32 communes de la CCPU. Il intègre également les circuits proposés dans le cadre du centre VTT de l'Uzège et les pistes d'endurance autour des Haras Nationaux d'Uzès. Les sites les plus significatifs du point de vue patrimonial, historique ou paysager (ex : Capitelles à Blauzac, Concluses et Garrigues à Lussan, les charbonnières à Aigaliers, les carrières de meule à St Quentin la Poterie, vallée de l'Eure à Uzès...) sont mis en valeur par la pose de panneaux d'interprétation. La communauté de communes, en partenariat avec différentes associations, coordonne

l'entretien et la gestion des chemins de randonnées (débroussaillage, commande et remplacement des lames, poteaux directionnels...). Depuis janvier 2014, le centre social intercommunal de St Quentin la Poterie prend en charge l'entretien des chemins de randonnée du territoire, hormis une boucle sur la vallée de l'Eure dont le balisage et le petit entretien sont assurés par l'association «Le Transfo». La CCPU, quant à elle, s'occupe en régie du balisage. Les cartoguides « Collines et Vignobles autour d'Uzès » ; « Garrigues et Concluses autour de Lussan » et « Massif et Gorges du Gardon » reprennent le réseau des sentiers des 32 communes de la CCPU. Ils sont vendus au prix public de 5 €.

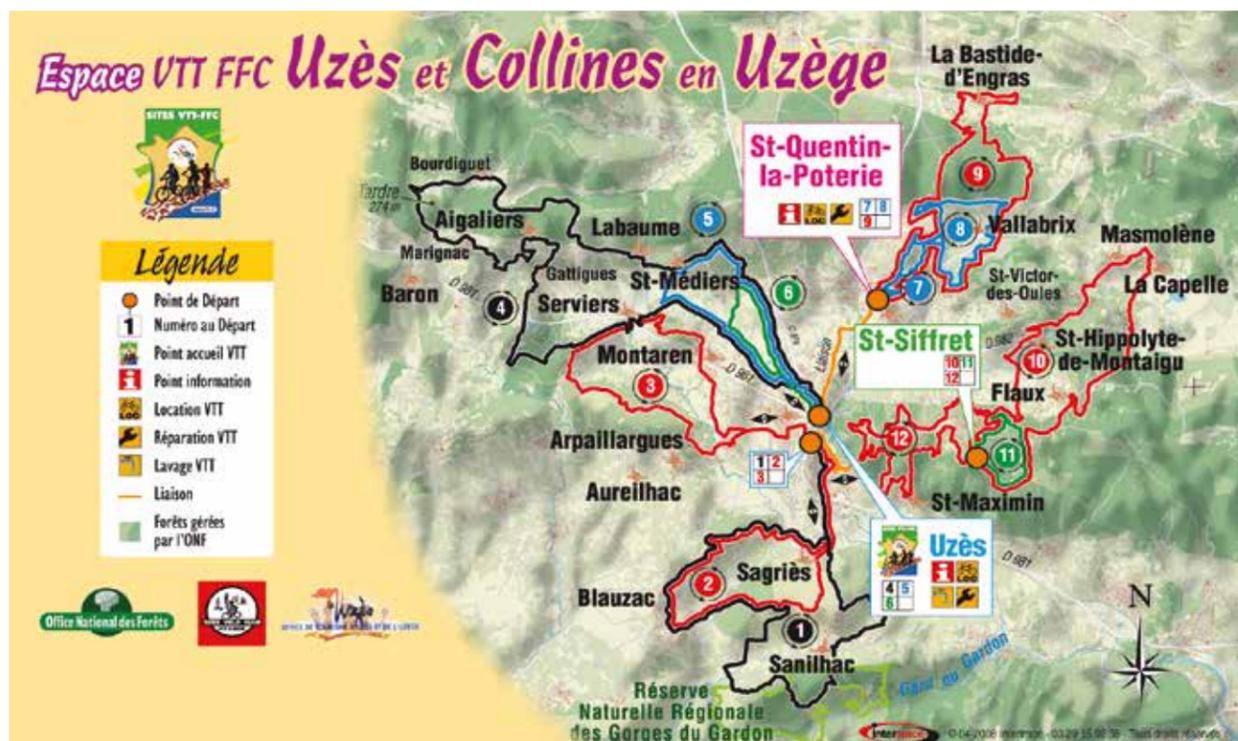
Pistes d'endurance



La communauté de communes a aménagé 80 kms de pistes d'endurance équestre, notamment utilisées dans le cadre des Finales Nationales des Jeunes Chevaux d'Endurance chaque année en octobre, mais aussi, toute l'année. Les interventions sont effectuées ponctuellement sur les points du parcours présentant des difficultés particulières pour les montures et les cavaliers afin de leur offrir des conditions optimales de courses. Les travaux, suivant les besoins, consistent en l'approvisionnement et la mise en place de sable, ou en scarification, broyage et mise en forme ou en terrassement. Ces finales qui, courant octobre depuis plus de 15 ans, attirent plus de 600 cavaliers venus de la France entière et même de l'étranger, font de l'Uzège un pôle important de l'endurance, deuxième discipline équestre en France. En 2019, c'est ainsi 19 867,20 € TTC qui ont été engagés.

VTT

En partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C), l'Association Uzès Vélo Club et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, la communauté de communes Pays d'Uzès a créé et développé un site V.T.T autour d'équipements, de prestations de qualité. Le tracé «en marguerite» d'une distance d'environ 270 kms est composé de différents parcours présentant un intérêt touristique et sportif. Trois points de départs : Uzès, Saint Quentin la Poterie, Saint-Siffret. Le niveau de difficulté varie en fonction des itinéraires identifiés par 4 couleurs qui correspondent à des degrés de difficultés différentes. Pour assurer la pérennité du sentier, les circuits empruntent un maximum de voies communales ou publiques. Certains parcours traversent des forêts gérées par l'Office National des Forêts, un circuit traverse la Réserve Naturelle des Gorges du Gardon. La communauté de communes a financé l'opération. Elle prend à sa charge l'achat des adhésifs de balisage mais en confie la pose et l'entretien au club local Uzès Vélo Club. L'aménagement comprend : les balises, les panneaux, les cartes d'itinéraire, les plans de poche...



13 - Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I)

Le réseau des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie a pour objectif majeur de permettre un accès rapide au plus près d'un départ de feu. C'est pour cette raison que l'aménagement préventif du territoire joue un rôle fondamental dans l'efficacité de la lutte. Les pistes DFCI sont classées selon 3 critères :

- La largeur de la chaussée (6 ou 4 mètres)
- Les caractéristiques du débroussaillage
- La densité des aménagements complémentaires à la piste (aires de retournements, aires de croisements, signalisation...).

Cette distinction dans le niveau de classement des pistes est nécessaire car elle permet de concentrer l'investissement nécessaire à la création et à l'entretien régulier des bandes débroussaillées dont l'intérêt stratégique est reconnu. A l'issue de l'étude du plan de massif, certaines pistes sont retenues alors qu'elles ne répondent pas aux critères minimaux requis, elles doivent donc faire l'objet d'une normalisation. Chaque année, la CCPU, sur proposition du conseil départemental du Gard, réalise des travaux d'entretien et de normalisation des pistes DFCI. Les travaux sont subventionnés à 17% par l'Etat et à 63% par l'Europe. La CCPU finance les 20% restants. En 2019, des travaux de normalisation, comprenant la pose de panneaux, ont débuté sur la piste Y63 (Saint-Maximin et Saint-Siffret) pour un montant de 55 773,60€ TTC subventionné à hauteur de 80% (30% Etat et 50% FEADER).. Parallèlement, des travaux de réhabilitation de plateformes ont été entrepris sur les pistes U31 et U33 (Aubussargues, Serviers-Labaume) ; Y48 (La Capelle-Masmolène) pour un montant de 50 184,00€ TTC subventionné à 50% par le Département.

Des conventions ont été signées avec le syndicat mixte du Mont Bouquet, les SIVU de l'Yeuseraie, du massif du Gardon et des massifs du Gard Rhodanien afin d'optimiser la gestion des travaux et la répartition des coûts.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1- Halle des sports

Depuis son inauguration le 21 septembre 2017, la Halle des Sports Jean Louis Trintignant à Uzès ne désemplit pas. Le planning de ce nouvel équipement sportif est complet. La halle est utilisée la journée par les élèves, en soirée, les week-ends par les associations de basket, badminton et escalade. Pour le bonheur des élèves et des associations, la halle des sports propose 1800 m² dédiés à la pratique de multi-sports : hand ball, basket ball, volley ball, badminton, gymnastique rythmique, tennis de table, mur d'escalade. Elle est équipée de gradins pour l'accueil du public, d'une capacité de 100 places, de vestiaires, de locaux de stockage des équipements sportifs mobiles, de locaux techniques et d'un logement de gardien.

La halle de sport a coûté 3,9 millions d'euros, la CCPU apporte une participation de 20 % et met à disposition un gardien pour gérer le site.

La Mairie d'Uzès a cédé le terrain à titre gratuit, réalisé les travaux de viabilisation et aménagé la voie d'accès pour un montant de 472 620 euros TTC avec un fonds de concours de la communauté de communes de 160 000 € TTC.



2- Ordures ménagères



La CCPU exerce la compétence juridique de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Dans la pratique, l'exécution concrète de la collecte et du traitement est confiée au SICTOMU sauf pour les communes d'Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte-Eulalie, Moussac et Saint-Dézéry dont la CCPU a récupéré la délégation de service public pour la collecte. La gestion du haut de quai de la déchetterie de Garrigues Ste Eulalie a été confiée au SICTOMU via une convention. La CCPU fixe le taux et perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son produit est intégralement reversé pour le financement du service. Depuis le 1er janvier 2015, la TEOM s'applique à l'ensemble des communes du territoire sur deux secteurs. La déchetterie de Choudeyrague est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur ce deuxième secteur ainsi qu'à la commune de Saint-Chartes via une convention. Le SITOM Sud Gard assure le traitement des déchets sur ce secteur. Les communes dont la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOMU ont accès aux déchetteries de Lussan, Uzès et Vallabrix. Les communes de Blauzac et Bourdic, quant à elle, bénéficient des services de la déchetterie de Sainte-Anastasie via une convention avec Nîmes Métropole

3- S.P.A.N.C

Le SPANC contrôle les installations existantes d'assainissement autonome et les installations neuves dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation.

Pour les communes de Blauzac, Flaux, La Capelle et Masmolène, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret, St Victor des Oules, Sanilhac Sagriès, Uzès, Vallabrix, Pognadoresse, La Bastide d'Engras, le SPANC est confié par DSP à la société Véolia Eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté de Communes Pays d'Uzès est substituée de plein droit pour la compétence SPANC au SIVOM de la région de Collorgues, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan;

L'activité du SPANC sur la Communauté de Communes suite à la réalisation des contrôles diagnostics est aujourd'hui restreinte ; le temps consacré au SPANC par les agents ne justifie ni un temps complet, ni même un mi-temps. Le SPANC constitue une mission annexe au regard de leurs missions principales que sont l'eau et l'assainissement collectif ;

Aussi, afin d'éviter une rupture dans la continuité du service public et pouvoir être opérationnel dans les meilleurs délais, la Communauté de communes Pays d'Uzès a signé avec les syndicats des conventions de prestation de service. Bel exemple de mutualisation avec les communes !

4- Environnement – Le Printemps du Développement Durable, 3^e édition

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire »

Henri Bergson



Séance de yoga

Pour cette troisième édition du Printemps du Développement Durable, les services de la CCPU se sont mobilisés en faveur de l'environnement pour sa préservation, sa biodiversité, son écosystème.

Durant tout le mois de mai, le public a pu participer à des actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire du Pays d'Uzès, telles que :

- l'opération Nettoyons la garrigue (260 personnes et 17 communes) ;
- une Grainofête : journée festive pour célébrer les graines et le printemps (médiathèque de Montaren-St-Médiers) ;
- des activités de bien-être (3 séances de yoga – Belvezet, La Capelle-Masmolène et la vallée de l'Eure) et 2 balades botaniques : Belvezet et La Capelle-Masmolène (50 personnes) ;
- des expositions, des conférences, des projections ;
- Challenge éco-mobilité sur tout le territoire avec les navettes vers les marchés (vendredis et samedis)



Balade botanique

Et pour faire durer cette manifestation, au fil de l'année certains villages ont mis en place des jachères fleuries !

Un programme dense et varié avec une démarche de sensibilisation et d'éveil des responsabilités.

Cette manifestation souhaite montrer qu'il est possible, pierre par pierre, collectivement et individuellement d'améliorer un peu les choses...

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1- Urbanisme

Depuis 2006, le service urbanisme instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Le service apporte un appui technique d'aide à la décision, le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes.

Un logiciel est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc...

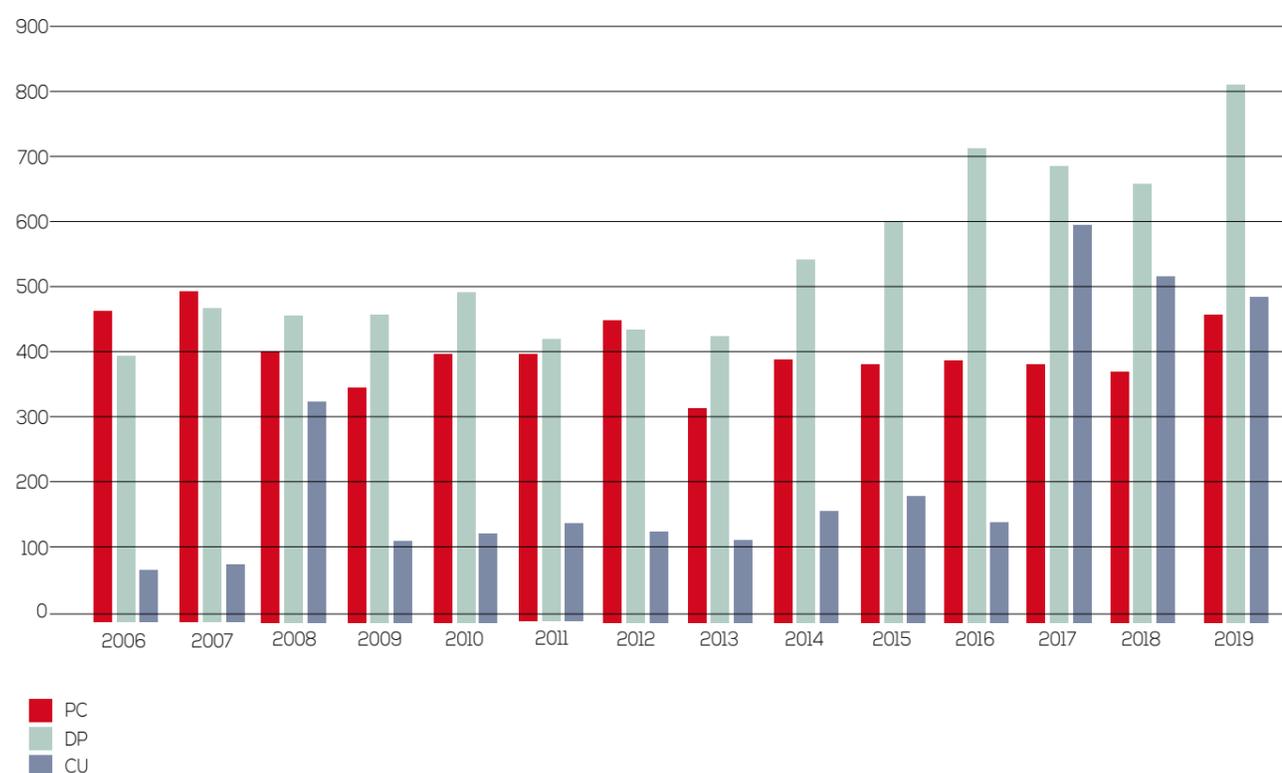
L'abandon de l'instruction des déclarations préalables autres que pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager par les services instructeurs voisins (créés suite à la loi ALUR), ont conduit la communauté de communes à revoir courant 2019 l'organisation du service.

L'instruction des déclarations préalables autres que pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager par la CCPU était une exception. La décision a été prise en bureau et en conseil communautaire le 1er juillet 2019 de ne plus instruire ces DP gratuitement et de facturer l'instruction 136,50 €. Une formation a été proposée par le service par petits groupes à l'ensemble des secrétaires de mairie et élus du territoire.

Dans une approche consensuelle, l'application a été suspendue, le service poursuit gratuitement la majorité des DP.

L'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes d'Aubussargues, Pognadoresse, Vallérargues relève de la compétence de l'Etat dans l'attente de l'établissement d'un document d'urbanisme.

Evolution des autorisations d'urbanisme



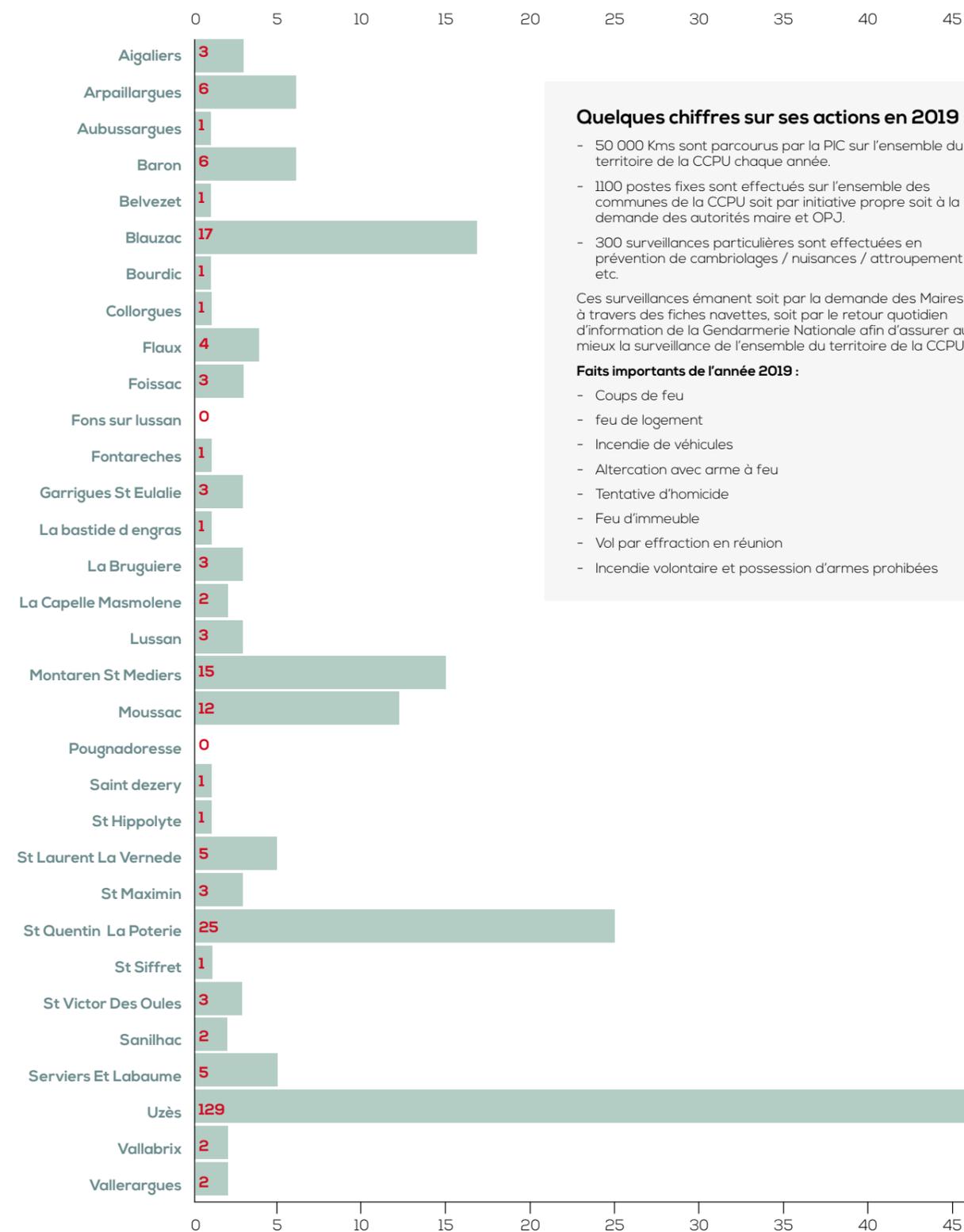
2- La police intercommunale (PIC)

Durant l'année 2019 la Police Intercommunale a effectué 264 interventions contre 181 interventions en 2018 soit +45% essentiellement pour des tapages, déclenchement d'alarmes et interventions diverses*. La PIC intervient essentiellement à la demande des administrés et des élus, mais également par réquisition ou bien en renfort de la Brigade Locale de Gendarmerie.

En 2019 la PIC a apporté son aide, pendant près de 6 mois à la Gendarmerie Nationale dans le but de mettre fin à un réseau de trafic de stupéfiant conséquent sur notre territoire.

*Fugues, stationnements devant entrée carrossable, dépôts sauvages etc....

Interventions de la PIC par Communes en 2019



Quelques chiffres sur ses actions en 2019 :

- 50 000 Kms sont parcourus par la PIC sur l'ensemble du territoire de la CCPU chaque année.
- 1100 postes fixes sont effectués sur l'ensemble des communes de la CCPU soit par initiative propre soit à la demande des autorités maire et OPJ.
- 300 surveillances particulières sont effectuées en prévention de cambriolages / nuisances / attroupement etc.

Ces surveillances émanent soit par la demande des Maires à travers des fiches navettes, soit par le retour quotidien d'information de la Gendarmerie Nationale afin d'assurer aux mieux la surveillance de l'ensemble du territoire de la CCPU.

Faits importants de l'année 2019 :

- Coups de feu
- feu de logement
- Incendie de véhicules
- Altercation avec arme à feu
- Tentative d'homicide
- Feu d'immeuble
- Vol par effraction en réunion
- Incendie volontaire et possession d'armes prohibées

3- Culture

Saison du Temps des Cerises



Temps des cerises

S'inscrivant dans la politique régionale et départementale de développement du spectacle vivant, cette programmation tout public et gratuite met sous les feux de la rampe, des compagnies locales émergentes et des artistes venant d'un peu partout.

Pour cette 16^{ème} saison, 8 dates ont été proposées de mai à octobre (16 spectacles : théâtres de rues, fanfares). De nouveaux villages ont été à l'honneur ainsi que la ville d'Uzès pour la quatrième année dans le quartier prioritaire des Amandiers avec le rendez-vous « Le Cerisier dans mon quartier ».

Depuis 2017, le Temps de Cerises s'étoffe et accompagne notamment la création des artistes de rue émergents, sous la forme d'accueils en résidence. Ces temps de « résidence » se déroulent sur des périodes de 3 à 5 semaines, et permettent de tisser des liens avec les habitants, par le biais d'actions culturelles, de répétitions publiques et de rencontres. Cette année, la saison soutenait la compagnie Le Trou de Conjugaison, accueillie sur la commune de Flaux, durant 3 semaines au mois de mai. Une sortie de résidence avec une présentation d'étape de leur travail a été organisée dans la commune le 13 mai 2019.

Chaque soirée ou après-midi est organisée en coopération entre les communes partenaires et le tissu associatif local (comité des fêtes, associations de parents d'élèves, amicales des chasseurs,...) et se termine par un repas de quartier convivial. Le Temps des Cerises est devenu un incontournable du Pays d'Uzès.

Histoire de Clochers

Les visites guidées du patrimoine dans les villages « Histoires de clochers » (12^{ème} édition)



Visites guidées

Ces visites guidées gratuites de 2h00, de mai à septembre, permettent de lire l'architecture, le patrimoine et l'économie locale avec une guide conférencière interprète agréée. En 2019, 28 dates ont été proposées sur 13 villages, avec une moyenne de 42 personnes par visite. Les villages proposés à la visite changent chaque année. Un nouveau village a bénéficié de cette opération en 2019 : Aubussargues. Cette initiative sera reconduite en 2020 avec un nouveau village proposé à la visite, Bouquet commune entrante à la CCPU.



Logo du réseau des bibliothèques

Lecture publique : le réseau des bibliothèques

Depuis la prise de compétence Lecture publique par la communauté de communes en janvier 2016, le dispositif de lecture publique de la CCPU a bien évolué. En effet, 17 structures de lecture publique présentes sur ce territoire fonctionnent en réseau.

En janvier 2018, trois médiathèques ont été transférées au niveau de l'intercommunalité : les médiathèques de Belvezet, Montaren-Saint-Médières et celle de Saint-Quentin-la-Poterie. Le réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès est un ensemble de 4 médiathèques intercommunales et 13 bibliothèques municipales.

Cet ensemble présente deux atouts majeurs : une bonne répartition sur le territoire intercommunal, et une offre au public de bon niveau, grâce à la composition des équipements et notamment grâce à la médiathèque d'Uzès qui correspond à la tête de réseau.

Ainsi, le réseau vise à associer « virtuellement » les médiathèques, les bibliothèques du territoire, en offrant aux utilisateurs un catalogue unique de documents empruntables considérable. Le travail en réseau permet la constitution d'un fonds documentaire plus important, plus diversifié, plus cohérent.

L'organisation du réseau privilégie la complémentarité des collections et positionne l'utilisateur au cœur des préoccupations.

Le réseau a pour vocation de mutualiser les services offerts par les médiathèques et les bibliothèques, de faciliter et de favoriser l'accès à une offre culturelle de qualité, pour tous.

Le réseau en bref

- 17 médiathèques ou bibliothèques
- 70 bénévoles et professionnels
- Plus de 100 000 documents différents (livres, revues, CD, DVD) à découvrir sur place ou à emporter
- 1 carte nominative pour emprunter ou réserver (sur place ou en ligne) valable dans tout le réseau (inscription gratuite)
- 1 site Internet avec catalogue en ligne
- 1 navette circulant dans les communes
- Des espaces libres, gratuits et ouverts à tous
- Des animations et des services toute l'année
- Des postes de consultation Internet et espace multimédia
- Plus de 6 000 abonnés



mediatheques.ccpaysduzes.fr

Innovation : En route vers le 2.0

Le réseau présente son nouveau site Web : <https://www.mediatheques.ccpaysduzes.fr>

Au programme : simplification des recherches, amélioration des services aux abonnés et consultation sur tous les écrans (smartphone, tablette et ordinateur).

En plus de pouvoir consulter l'ensemble du catalogue : on y trouve un agenda des événements organisés par les établissements, des coups de cœur, les playlists des bibliothécaires et les nouveautés sont particulièrement mis à l'honneur. La possibilité de s'inscrire à la Newsletter pour suivre l'actualité du Réseau. Tout ceci est accessible que l'on soit abonné ou non abonné.

Et pour les adhérents du réseau, il est également possible de partager leur avis sur l'ensemble des documents du catalogue. Ce nouveau site leur permet aussi d'accéder à toute heure du jour et de la nuit à une offre de ressources numériques telles que : la vidéo à la demande, l'apprentissage en ligne (langue, informatique, multimédia, code de la route, ...), des revues, des jeux vidéo, ...

Ça bouge dans le réseau : la navette



La navette

En décembre 2019, lancement de la navette documentaire au sein de l'intercommunalité.

Ce service offre la possibilité aux abonnés du réseau de faire venir et/ou de rendre les documents d'une autre bibliothèque au plus près de chez eux et de bénéficier ainsi d'une offre documentaire élargie.

Voici les supports qui sont réservables : livres, CD, revues qui pourront ainsi être réservés et acheminés sur l'une des dix-sept bibliothèques actuellement éligibles au dispositif.

Une belle occasion pour tous les habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès de vivre pleinement ce service en le sollicitant sans modération : il suffit de s'inscrire gratuitement dans l'une des bibliothèques/médiathèques et pour la navette de faire sa réservation sur le site internet du réseau ou auprès des bibliothécaires!

17 bibliothèques/médiathèques où se faire livrer les documents :

Il est possible de faire livrer dans les communes :

- Aigaliers,
- Arpaillargues-Aureilhac,
- Belvezet,
- Flaux,
- Fons-sur-Lussan,
- Foissac,
- Garrigues-Ste-Eulalie,

- La-Bastide-d'Engras,
- Lussan,
- Montaren-St-Médiars,
- Sanilhac-Sagriès,
- St-Dézéry,
- St-Hippolyte-de-Montaigu
- St-Laurent-la-Vernède,
- St-Quentin-la-Poterie,
- Vallabrix,
- Uzès.

Comment cela fonctionne ?

Muni de sa carte unique, l'abonné se rend sur le site internet :

- www.mediatheques.ccpaysduzes.fr et se connecte à son compte
- Il effectue ensuite la réservation du ou des documents souhaités en précisant la bibliothèque/médiathèque où la livraison des documents doit être effectuée
- l'abonné reçoit ensuite par mail ou par courrier un message l'avertissant de l'arrivée des documents réservés sur la médiathèque de son choix

« Une carte unique pour tout le réseau ! J'emprunte et je rapporte où je veux ! »

sans oublier la vie animée du réseau

L'année 2019 a été également été marquée par une programmation riche et variée avec des RDV pour tous les âges et tous les goûts.

En voici un petit retour :

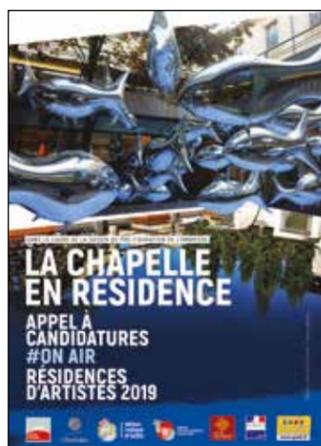
- La venue des « Voyageurs du numérique »
- Les RDV itinérants de « Bibliothèque au soleil »
- L'opération « Livres en balade » organisée par 10 structures
- Des animations spécifiques pour les enfants – expos, rencontres, spectacles...

En 2019, le contrat territoire lecture du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès en partenariat avec la DRAC, continue de se déployer sur trois grands axes :

- La lecture publique avec la participation pour les professionnels à des comités de lecture, petite enfance et jeunesse, la constitution de malles thématiques qui voyagent dans les bibliothèques du réseau pour renforcer l'offre en albums, BD, documentaire jeunesse. Une journée professionnelle organisée avec l'agence « Quand les livres relient ».
- La sensibilisation et l'éveil des enfants aux pratiques culturelles, et ceci dès le plus jeune âge.
- L'offre numérique auprès des adolescents.

Le contrat territoire lecture a pour but d'éveiller les enfants à la lecture mais aussi de former le personnel des bibliothèques à des pratiques d'échanges, de créativité, ensemble imaginons la lecture et la bibliothèque de demain. 36 000 euros sont investis dans l'animation de ce contrat. La DRAC Occitanie participe à hauteur de 50% du montant global.

La Chapelle en Résidence



La CCPU met en place depuis 2016, des résidences d'artistes, visant à promouvoir la création contemporaine auprès de la population, à soutenir et à accompagner la recherche artistique par le biais d'un appel à candidature lancé par la CCPU avec le soutien de la DRAC, de la Région et du Département.

Au total, 53 candidatures ont été déposées en 2019. La médiathèque d'Uzès a accueilli les artistes plasticiennes et peintres Faustine Jacquot et Elisa Fantozzi, en résidence dans la chapelle de la médiathèque et sur le territoire, du 4 au 30 mars et du 24 juin au 20 juillet.

Ces deux résidences ont permis aux différents publics (enfants, scolaires, habitants du quartier prioritaire d'Uzès...) de découvrir et participer à leurs travaux de recherche et de création au travers d'ateliers créatifs ou lors de performances dans l'espace public et de rencontres à la médiathèque tout au long des temps de résidence. En 2020, un nouvel appel à candidature sera lancé.

L'Ombrière

- Les travaux de construction de L'Ombrière se sont poursuivis activement tout au long de l'année 2019. Le centre culturel et de congrès est à présent en phase d'aménagement intérieur et le parvis prend forme. La réception du bâtiment est attendue à l'automne 2020.
- L'Ombrière n'est pas qu'une salle culturelle, c'est aussi un équipement destiné aux congrès et séminaires. Dès l'ouverture, des séminaires d'entreprises et des salons seront organisés sur plusieurs jours. Pour

cela et en partenariat avec l'Office de Tourisme, une grille de tarifs avec différents niveaux de prestation et en cours d'élaboration.

- La programmation artistique de L'Ombrière vise à favoriser la diversité culturelle, penser la mixité sociale, soutenir l'émergence artistique, favoriser l'accès à la création pour tous et la mise en œuvre d'actions culturelles participatives, porter une attention soutenue mais non exclusive au public jeune, encourager des coopérations innovantes entre structures culturelles, éducatives, sociales du territoire intercommunal.
- L'Ombrière propose une offre nouvelle, qui vient en complémentarité des acteurs et équipements culturels existants. Une attention particulière sera portée sur les « nouvelles musiques du monde ou d'expression francophone ».
- Mais aussi du spectacle vivant avec les arts du cirque, les arts de la rue, le hip hop, le théâtre, la danse, le jeune public, la marionnette, le conte, la musique classique...En exploitant les espaces dédiés que sont « La Fabrique » (la salle de spectacles), « Le Labo » (dédié à la création ou à l'accueil de petites formes de spectacles) et « Les Beaux Jours » (l'espace extérieur).



Nombre de spectacles en 2019

28 manifestations en production directe et coproduction.

9 projets ont été retenus et accompagnés dans le cadre de l'Appel à Projets « C'est à vous de jouer » à destination des acteurs culturels du territoire (enveloppe dédiée de 25 000€).

Fréquentation (hors appel à projets)

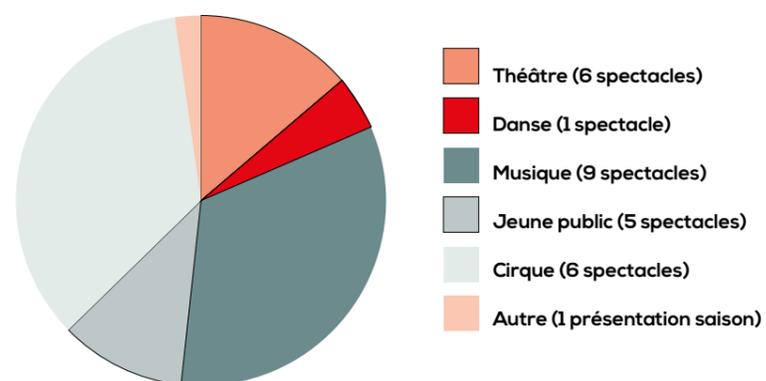
2019			
Fréquentation totale : 5282			
	Fréquentation	taux de remplissage	% de la fréquentation totale
Théâtre (6 spectacles)	727	52%	13%
Danse (1 spectacle)	250	Pas de jauge	4,50%
Musique (9 spectacles)	1755	76%	32%
Jeune public (5 spectacles)	580	46,70%	10%
Cirque (6 spectacles)	1850	67%	35%
Autre (1 présentation saison)	120	Pas de jauge	2%

Taux moyen de remplissage : 60,4%



Logo L'Ombrière

Répartition de la programmation par esthétique



Mise en place d'une billetterie itinérante et outils de territoire : l'Estafette

L'Ombrière circulera dans le paysage intercommunal.

L'Estafette a pour principale vocation d'aller à la rencontre des habitants des 33 communes de la CCPU en assurant un service au public complet (un système de vente de billets avec TPE et imprimante, une information du public sur l'offre culturelle du territoire et une communication élargie (diffusion de documentation), un système son pour la promotion et la création de soirées insolites, impromptues, un dispositif vidéo, la possibilité de se déplacer également sur des événements culturels hors CCPU.

Un outil de territoire qui a reçu le soutien du Leader, du Département et de la Région.

Véritable trait d'union entre l'Ombrière et les villages afin de rendre la culture accessible.



Utilisation de l'Estafette en billetterie – concert de Winson McAnuff et Fixi – 11/10/2019 à Uzès

4- Matériel de festivités

La communauté de communes Pays d'Uzès dispose d'un service de prêt de matériel de festivités à destination des communes membres. Les communes intéressées envoient une demande de réservation de matériel auprès du secrétariat de la CCPU, dans un délai de 6 semaines avant la manifestation, qui accuse réception et confirme le prêt de matériel si celui-ci est disponible.

A charge de la commune concernée d'organiser le transport du matériel réservé, depuis le dépôt jusqu'au site de la manifestation et inversement.

Le matériel de festivités est entreposé sur trois sites (Fons sur Lussan, St Quentin la Poterie et Saint Laurent la Vernède), le principal étant situé sur la commune de St Quentin la Poterie.

Depuis le 1er novembre 2018 le dépôt de St Quentin la Poterie a été transféré au nouveau centre technique « Mazel » : Avenue Pierre de Cabissole.

Le stock du matériel de festivités est composé de 1094 chaises, 46 tables rondes et 128 rectangulaires, 4 podiums, 2 planchers de bal, 50 grilles d'expo, 190 barrières taurines (dont 18 avec portes) et colliers, 18 barrières de chantier, 111 barrières de villes, 1 pupitre avec micro, 2 compteurs électriques.

Depuis 2018, les barnums sont retirés du circuit de prêts en raison de leur fragilité.

5- Transport

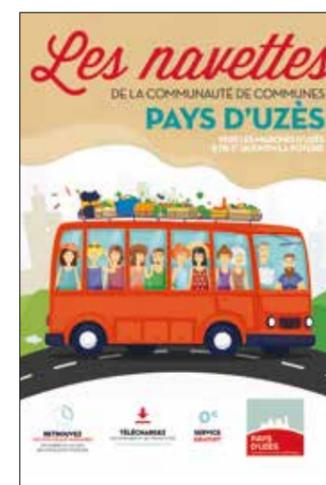
Les navettes vers les marchés locaux

Depuis le 1er juin 2013, la communauté de communes assure gratuitement le transport des habitants vers les marchés locaux. Six circuits quadrillent le territoire au départ de Baron, La Capelle-Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès, Moussac et St Hippolyte de Montaigu selon deux secteurs :

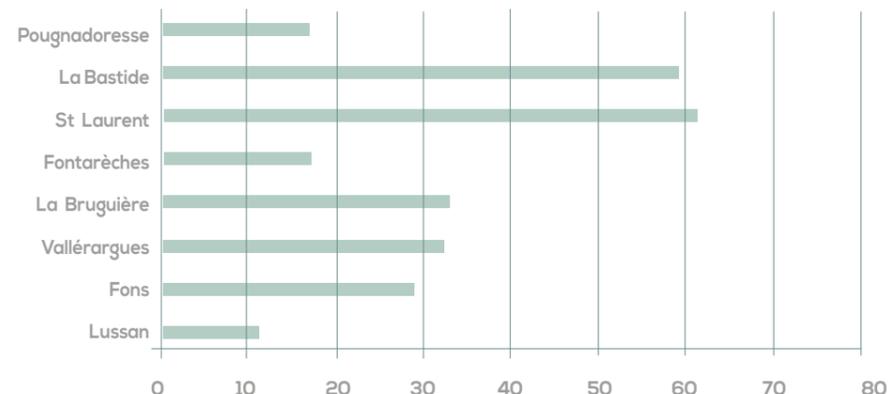
- un secteur nord avec un service de navettes tous les derniers samedis du mois de l'année avec une augmentation des dates au printemps et en été, assuré par la société Arlaud
- un secteur sud avec des navettes vers le marché d'Uzès toute l'année, assuré par la Coopérative des Autocaristes Réunis.

Les 21 trajets réalisés à partir du secteur nord ont permis à 259 personnes de se rendre sur les marchés d'Uzès (229) et de St Quentin (30). Concernant le secteur sud, 4278 passagers ont utilisé le service des navettes pour se rendre au marché d'Uzès (soit 52 samedis).

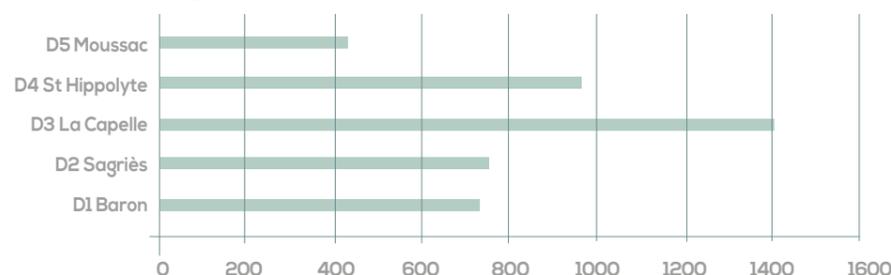
La ligne de « La Capelle-Flaux-St Siffret-St Maximin-Uzès » est la plus fréquentée suivie par celles de St Hippolyte de Montaigu puis de Sagriès et de Baron.



Nombre d'usagers par commune pour le secteur nord en 2019



Nombre d'usagers total par desserte en 2019



6- Petite enfance – Enfance – Jeunesse



Une année « clé » avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et surtout l'élaboration de la Convention Territoriale Globale de services aux familles, la 6ème signée dans le Gard, avec la Caf principal financeur et la MSA.

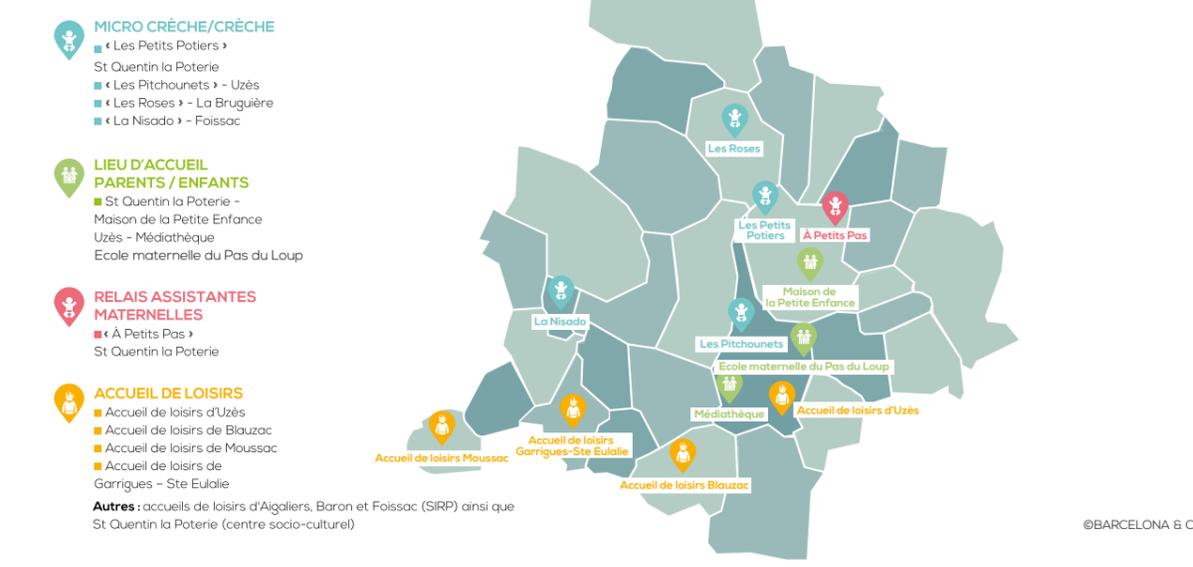
Une année sous le signe du partenariat pour réaliser un diagnostic partagé et dessiner ainsi les contours du projet social de territoire pour les 5 ans à venir et tendre vers une politique famille territorialisée construite autour de 3 grands axes :

- Placer l'enfant, l'adolescent, la famille au cœur des politiques publiques locales
- Faciliter l'accès aux droits et aux services de proximité pour tous les habitants du territoire
- « Socialiser les politiques publiques locales Culture, Sports Loisirs et Environnement

Une année d'engagement pour le service Petite Enfance Enfance et Jeunesse dans une démarche globale d'éco labellisation des structures d'accueil intercommunales

Une année sous le signe du développement et de la créativité par le suivi des travaux et le montage du projet innovant de la future « **Maison Intercommunale des Familles et des Adolescents** », au cœur de la ville d'Uzès, au sein de laquelle seront accueillis dès 2020, l'Espace jeunes Intercommunal, le Lieu d'Accueil Parents Enfants « Les Pâtes au Beurre » et l'antenne de la Maison des Adolescents de Nîmes.

Cartographie des différentes structures petite enfance – enfance – jeunesse :

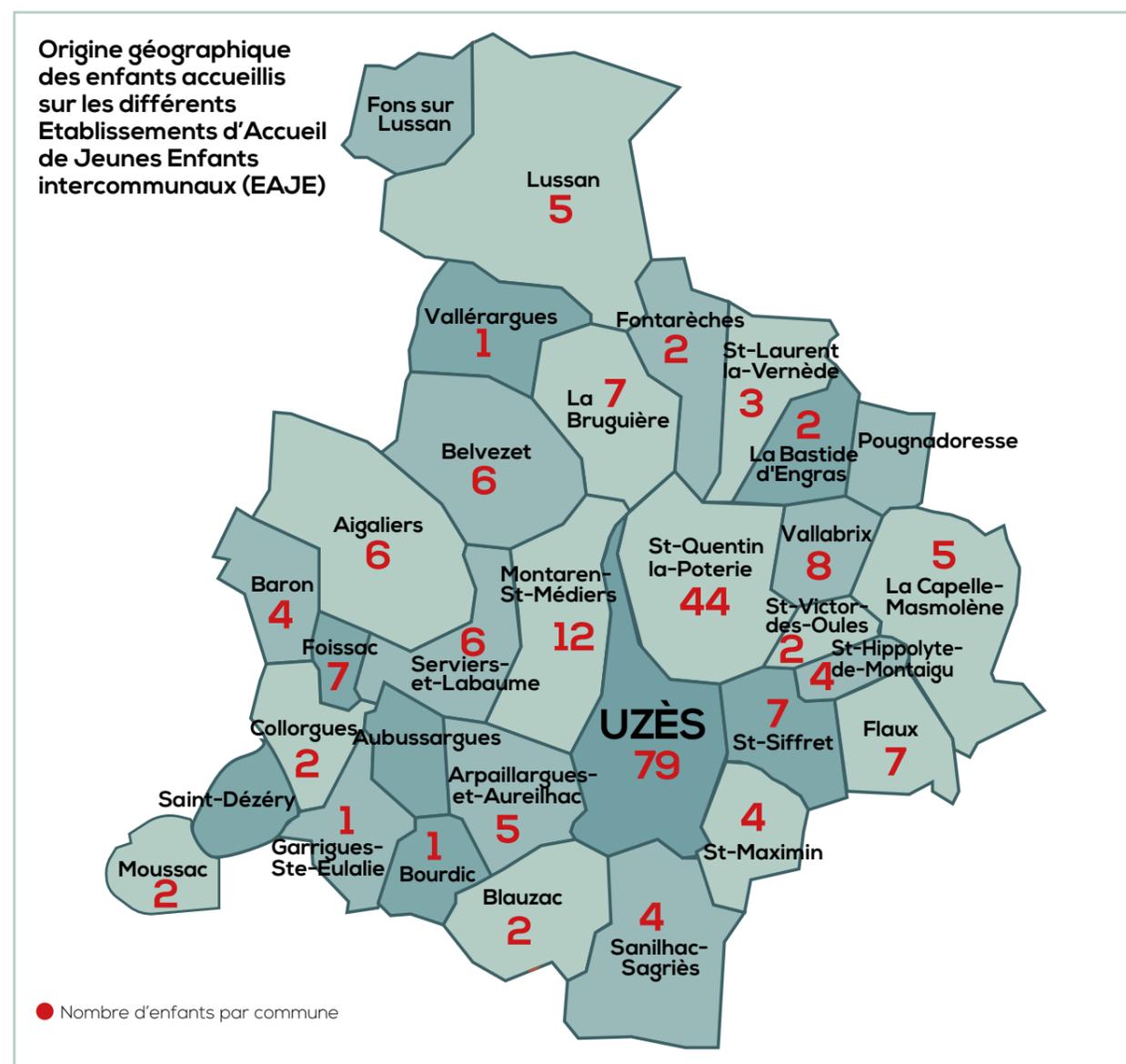


CHIFFRES CLÉS :

- **98 places en établissement d'accueil collectif de jeunes enfants (EAJE) :** 2 crèches et 2 micro crèches
- **270 places d'accueil individuel (Assistants Maternelles) /** (314 places en 2018)
- **84 assistantes maternelles** en activité sur le territoire intercommunal dont 1 Maison d'Assistants Maternelles (MAM) / (98 en 2018)
- **239 enfants de moins de 3 ans** accueillis en EAJE sur toute l'année / (246 en 2018)
- **129 familles reçues** pour des entretiens de préinscription sur le dispositif Matinées Petite Enfance du mercredi matin / (136 familles en 2018)
- **91 enfants admis en crèches et micro crèches** suite aux 2 Commissions annuelles d'Attribution des Places / (88 en 2018)

L'offre d'accueil collective : Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) du territoire :

Structure	Capacité d'accueil	lieu	Horaires d'ouverture	Nombre d'agents
Multi accueil «Les petits potiers»	35	Saint Quentin la poterie	7h30 - 18h30	20
Multi Accueil «Les pitchounets»	43	Uzès	7h30 - 18h30	20
Micro crèche «Les Roses»	10	La Bruguière	7h30 - 18h30	7
Micro crèche «La Nisado»	10	Foissac	7h30 - 18h30	7



L'offre d'accueil individuelle : Le Relais Assistants Maternels (RAM) « A petits pas » :

Une permanence quotidienne aux usagers : enfants, familles et assistantes maternelles.

- **4142 contacts (rendez-vous téléphoniques, mails, rendez-vous physiques...)** menés par la responsable du RAM avec les familles et/ou les assistantes maternelles pour un accompagnement personnalisé : élaboration des contrats d'embauche, recherche d'une assistante maternelle, informations juridiques de 1er niveau, prise en charge des enfants
- **121 ateliers d'éveil** proposés sur l'année à la maison de la petite enfance à Saint Quentin la Poterie, à Garrigues et sur les médiathèques du territoire
- **450 Assistantes Maternelles / 1259 enfants** ont été accueillis en 2019 sur l'ensemble des manifestations proposées par le RAM.
- **Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) « Il était une fois... » :** Des espaces conviviaux d'accompagnement et de soutien à la parentalité animés par des accueillantes formées à l'écoute.
 - **108 séances** en 2019 sur trois lieux (3 séances hebdomadaires : 1 à Saint Quentin et 2 à Uzès)
 - Fréquentation : 692 enfants (**124 enfants différents**) et 482 adultes accompagnants



L'approche culturelle et artistique au cœur des projets d'accueil des tout-petits :

- **des intervenants réguliers** tout au long de l'année sur l'ensemble des services d'accueil pour contribuer à l'éveil des tout-petits : musique, conte, arts plastiques,...
- **la Tournée petite enfance du Bibliobus** du Conseil Départemental pour la 8ème année consécutive.
- **2 représentations de spectacles jeune public**
- **la première participation à « La Grande Lessive® »** sur la place aux herbes à Uzès
- des **ateliers parents-enfants**
- le **débarquement artistique Pompon**



Les travaux réalisés dans les bâtiments :

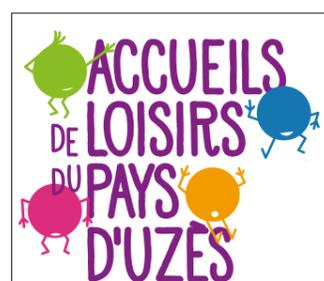
- fin des travaux de mise aux normes « accessibilité » des différents bâtiments du service petite enfance
- remplacement des plans de change sur les crèches d'Uzès et de Saint Quentin la poterie



• **L'Enfance et la Jeunesse**

Les structures enfance jeunesse du territoire

Structure	Mode de gestion	Age du public	Lieu
ALSH intercommunal Blauzac	CCPU	3 à 11 ans	Blauzac
ALSH intercommunal Garrigues	CCPU	3 à 11 ans	Garrigues Ste Eulalie
ALSH intercommunal Moussac	CCPU	3 à 11 ans	Moussac
ALSH intercommunal Uzès	CCPU	3 à 11 ans	Uzès
ALSH Aigaliers	SIRP Aigaliers – Baron – Foissac Convention de prestation de services	3 à 11 ans	Aigaliers
ALSH « Centre socioculturel Pierre Mendès France »	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	3 à 13 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « Centre socioculturel Pierre Mendès France »	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	11 à 17 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « La Fonderie »	Mairie d'Uzès Convention de prestation de services	11 à 17 ans	Uzès



CHIFFRES CLÉS :

L'ALSH multi sites du Pays d'Uzès :

- **702 enfants accueillis** sur les 4 sites de l'ALSH intercommunal / 725 enfants en 2018
- **la rencontre « inter-villes » de l'été à Blauzac : plus de 90 enfants de primaires réunis**, des 4 sites de l'ALSH intercommunal, pour une rencontre ludique organisée pour la 3ème année consécutive

Les séjours de l'été :

Cinq séjours organisés pendant l'année : 72 enfants et ados du territoire ont bénéficié de cette prestation avec **une participation financière de la CCPU** en fonction des quotients familiaux.

- trois en partenariat avec l'association ALLERS-RETOURS.com : un séjour au ski, un en Corse et un à Vias-Plage
- deux séjours ont été organisés par la CCPU : un séjour « eaux vives » pour les pré-ados et un séjour « montagne découverte » pour les 6-11 ans à Ancelle dans les Alpes

LE BAFA :

En 2018, la CCPU a mis en place une session de formation théorique BAFA. Dans le souci de soutenir ces jeunes, 14 d'entre eux ont été accueillis sur les ALSH de la CCPU afin de mettre en pratique auprès des enfants les acquis théoriques appris en 2018. Un véritable accompagnement professionnel des jeunes du territoire avec une première expérience et une gratification à la clef.



Une année riche en culture pour les ALSH :

- **« Mange ton biscuit » : festival de théâtre** jeune public à Uzès du 27 février au 2 mars
 - Captain' Bambou : le 28 février, théâtre à Garrigues
 - Le dompteur de Sonimaux : à Blauzac, pendant les vacances d'hiver
- **« La Grande Lessive® »** : une exposition d'œuvres d'enfants à travers 117 pays et 5 continents, et à Uzès le 28 mars 2019
- **« Sur un fil »** : à Uzès, ateliers de cirque et spectacles de rue, du 25 avril au 4 mai
- **Spectacle « Voulez-vous rire ? »** pour le mois du développement durable, le 15 mai 2019
- **Journée mondiale du jeu** à la médiathèque d'Uzès le mercredi 29 mai 2019
- **Bibliothèque au soleil** : juillet – août 2019
- **Bibliobus** le 25 septembre 2019 à Uzès
- **Journée « jeux en bois »** à la Vallée de l'Eure à Uzès, octobre 2019
- **Spectacle « le Bestiaire Fabuleux »** à Blauzac, vacances d'automne 2019
- **Spectacle « Blanche-Neige décongelée »** : pièce de théâtre à Uzès le 18 décembre 2019

7- La politique de la ville

L'action Politique de la Ville renforcée pour les années à venir

Contrat de Ville 2015-2020

Les principaux cosignataires du Contrat de Ville (Etat, Conseil Départemental, Région, Ville d'Uzès, CCPU...) ont consolidé leur partenariat grâce à la signature d'un avenant prolongeant cet accord-cadre jusqu'en décembre 2022. Après un bilan à mi-parcours adressé au Préfet du Gard, les groupes de travail thématiques ont été mobilisés afin d'affiner les critères de sélection des actions retenues dans le cadre des appels à projets annuels, en fonction de problématiques nouvelles identifiées.

Appel à projets 2019

Au-delà du suivi d'une vingtaine d'actions associatives, l'équipe « politique de la ville » a assuré la mise en œuvre de 5 opérations portées par la CCPU. Les actions menées ont permis de renforcer de belles collaborations



Le Tour du monde
en 80 jeux
Association Jeux Jubil

notamment en ce qui concerne la culture, support privilégié de cohésion sociale, de mixité et de transversalité, à l'image de l'opération phare « Sur Un Fil » ayant accueilli pour sa seconde édition, plus de 6000 personnes sur 10 jours d'événement, le « Cerisier dans mon quartier #4 », le « Cinéma forain » de Tertulia Production, les ateliers de dessins de « Et Alors l'Art », les ateliers « Raconte-moi Ta cuisine » de Prima Véra, ou « L'Art d'être spectateur » de la maison CDCN.

Parallèlement, des actions portant sur des démarches citoyennes ou liées à l'insertion économique et à l'emploi ont été reconduites avec l'Université Populaire, PRSAP 30, Initiative Gard, la MLJ et l'Espace Entreprise Emploi notamment.



Le Cerisier dans mon quartier

Enfin, un coup de projecteur a été donné cette année sur la santé, la diététique et le sport, axes forts affichés dans l'appel à projets 2019, avec des actions novatrices telles que la sensibilisation liée aux risques du diabète, les addictions chez les jeunes, la pratique sportive en direction des femmes...

Lien social et projet d'« Espace de Vie sociale »

La CCPU a établi un partenariat avec la CAF du Gard afin de poser les bases d'un projet social pour le café citoyen « Amande & Co » qui vise l'agrément « E.V.S » et ambitionne de développer de nouvelles actions en faveur du public avec le soutien financier de la CAF.

Le café citoyen « Chez Amande & Co » et le travail de médiation réalisé par l'adulte-relai ont permis de dynamiser le lien social au sein du quartier prioritaire, en proposant aux habitants un véritable « rendez-vous quotidien » dans un lieu d'émergence et de partage d'actions citoyennes. Très fréquenté, cet espace de vie et d'expression populaire offre de nombreuses activités et services: yoga, couture, pâtisserie, sports et bien-être, jardinage, fêtes thématiques, dons de jouets, bibliothèque...

Le conseil citoyen constitué en association en 2018 a étoffé ses initiatives citoyennes, renforçant ainsi l'esprit de fraternité entre les habitants: repas de quartier, ateliers, créatifs, marches exploratoires pour valoriser les espaces publics...

8- La fourrière animale

La prise de compétence de la CCPU s'est effectuée à l'échéance de la majorité des contrats communaux, soit le 1er juillet 2013. Un marché à procédure adapté a été reconduit avec la SACPA (fourrière animale de Vallérargues), pour les 32 communes à compter du 01/07/19 pour un montant de 33 K€. Le marché a pour objet la capture, le ramassage, le transport et la garde des animaux errants sur la voie publique.

Les demandes d'intervention sont à formuler au 04.66.72.82.86.



IB STUDIO Idées et Images 04 66 03 43 71 - Crédits photos : © CCPU - © Fotolia



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS

9 av. du 8 mai 1945 - BP 33122 - 30703 UZÈS Cedex - tél. 04 66 03 09 00 - www.ccpaysduzes.fr